

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 25 (1998)
Heft: 2

Vorwort: Editorial
Autor: Nyffeler, Robert

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE

Forum

Espaces économiques au lieu de cantons? 4-7

Culture

Le Musée suisse des transports rénové 8

Pages officielles 9/10

Histoire

Les Eglises nationales pendant la 2^e Guerre mondiale 11

Politique

Pour assurer l'avenir des assurances sociales 12/13

Scrutin

Votations fédérales du 7 juin 1998 14/15

Mosaïque

16/17

Ping-Pong

18

SSE-Info

19

Page de couverture

Trafic, industrie, tourisme, formation ou sciences, de plus en plus de domaines requièrent aujourd'hui une collaboration accrue entre les cantons. Ces derniers ont créé des «espaces économiques», lesquels doivent également régler leurs relations avec la Berne fédérale. (Photomontage: Markus Senn)

I M P R E S S U M

La Revue Suisse, qui est destinée aux Suisses de l'étranger, paraît pour la 25^e année en allemand, français, italien, anglais et espagnol, en plus de 20 éditions régionales, avec un tirage total de plus de 320 000 exemplaires. Les nouvelles régionales paraissent quatre fois par an.

Rédaction: **René Lenzin** (RL), Secrétariat des Suisses de l'étranger (responsable); **Alice Baumann** (AB), Bureau de presse Alice Baumann Conception; **Pierre-André Tschanz** (PAT), Radio Suisse Internationale; **Robert Nyffeler** (NYF), rédacteur des communications officielles, Service des Suisses de l'étranger, DFAE, CH-3003 Berne. Traduction: Marie-Hélène Zurkinden.

Editeur/Siège de la rédaction/Publicité: Secrétariat des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, CH-3000 Berne 16, tél. +41 31 351 6100, fax +41 31 351 61 50, CCP 30-6768-9. Impression: Buri Druck AG, CH-3084 Wabern. Changement d'adresse: prière de communiquer votre nouvelle adresse à votre ambassade ou à votre consulat; n'écrivez pas à Berne. Merci.

Internet: <http://www.revue.ch>

N° 2/98 (21.04.1998)



Quelqu'un m'a demandé, récemment, de quel canton je venais. Fièremment, j'ai répondu: «Soleure, ça ne s'entend pas?» Pourtant, ces derniers temps, des voix s'élèvent pour critiquer l'esprit «cantonaliste». A l'heure de la globalisation, les cantons, de par leur exigüité, leur lourdeur et les coûts élevés qu'ils génèrent, peuvent paraître obsolètes. Certains vont jusqu'à préconiser de remplacer les 26 cantons par cinq à sept régions économiques puissantes.

Qu'aurions-nous à perdre ou à gagner d'une Suisse divisée en cinq à sept unités administratives en lieu et place des 26 cantons qui se sont développés au fil de l'histoire? Pour répondre à la question des «gains», il faudrait oser l'expérience. Quant à la question des pertes, je puis y donner réponse, puisque je connais le rôle actuel des cantons.

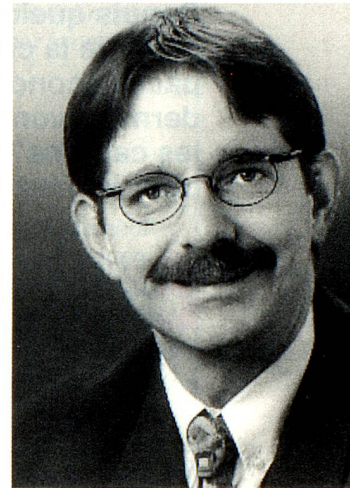
Certes, on a transféré toujours davantage de compétences à la Confédération au cours des 150 ans écoulés. Et, ces dernières années, sont apparues de nouvelles formes de collaboration intercantonale, supracantonale, régionale et transfrontalière, qui se sont traduites par l'apparition d'espaces régionaux et économiques faisant fi des frontières cantonales. Mais une part importante des compétences (par exemple le droit de procédure, le droit de construction, le droit fiscal) et surtout l'application du droit restent toutefois de la compétence des cantons.

Le citoyen a un rapport direct avec son canton pour toute une série d'événements qui jalonnent sa vie, tels que naissance, mariage, décès et autres. Il connaît l'auto-

rité compétente, cette dernière connaît le canton. L'exigüité des cantons favorise l'écoute des critiques et des désirs des citoyens. Et puis, le canton surveille aussi les communes. Il est en outre représenté dans les instances de la Confédération. Lors d'élections et de votations, la voix du citoyen d'un canton a un grand poids aux trois échelons de notre architecture politique. Le canton a également une fonction clé dans la construction de notre Etat, la cohésion et l'équilibre d'une Suisse multiculturelle en tant que «nation par choix». Notre pays s'est bâti solidement au fil des siècles. Des communes et des cantons s'est dégagé peu à peu un Etat fédéral. Néanmoins, nous continuons de nous sentir comme citoyens d'un canton et d'une commune.

La mise en place de six ou sept unités administratives technocratiques en lieu et place des cantons constituerait un changement radical dans la vie quotidienne des citoyens et la politique suisse. Réduirait-on véritablement les coûts? Les unités administratives seraient-elles moins pesantes? Et les exigences modernes n'ont-elles pas déjà trouvé une réponse par la Confédération et ces nouvelles formes de collaboration intercantonale?

«Je suis originaire de l'unité administrative du Mittelland; ça ne s'entend pas?», vous trouvez ça comment?



Robert Nyffeler